

GUIDE PRATIQUE

Échange européen de bénévoles âgés de 50 ans ou plus

Guide pour les organisations et les bénévoles âgés, concernés par ce programme, des pays suivants:

- ALLEMAGNE • ANGLETERRE • AUTRICHE •
- BELGIQUE • FRANCE • GRECE •
- LUXEMBOURG • PAYS-BAS •

Ce programme est réalisé avec le soutien financier des institutions suivantes :

Commission européenne, Direction générale de l'Emploi et des Affaires sociales

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, France

Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, Allemagne

Home Office, Active Community Unit, Angleterre

Bundesministerium für soziale Sicherheit und Generationen, Autriche

Ministère de la Communauté germanophone, Belgique

Espace Seniors a.s.b.l., Belgique

Croix Rouge Grecque, Grèce

Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, Luxembourg

Ministerie van Volksgezondheid, Welzijn en Sport, Pays-Bas

Introduction

L'engagement bénévole revêt d'une importance croissante pour le travail associatif dans de nombreux domaines. Aussi, le nombre croissant de personnes âgées et de retraités à s'engager dans le bénévolat au cours de la phase post-travail et après être dégagés des principales tâches familiales, représentent-ils une chance exceptionnelle. Ils possèdent en effet des ressources inestimables – temps disponible, expériences, savoir-faire professionnels... – qu'ils souhaitent employer utilement et mettre au service d'autrui ; ils sont nombreux à aspirer à découvrir, à apprendre et à entreprendre de nouvelles choses et à élargir leurs horizons.

Ne serait-ce qu'en raison des résultats positifs du volontariat européen des jeunes, la Commission européenne, les gouvernements et les organisations à but non lucratives (citées sur la page de garde) soutiennent la phase expérimentale d'un « volontariat des personnes âgées » pour examiner les conditions de son éventuelle poursuite à long terme. L'activité bénévole des personnes âgées d'au moins 50 ans, exercée pendant quelques semaines dans un autre pays de l'Union Européenne, favorise l'échange transnational des connaissances, enrichit les travaux des ONG et autres associations de nouvelles perspectives et leur facilite le travail en réseau. De plus, par le biais des médias, la participation à ce programme offre aux associations la possibilité de faire connaître la contribution à la société de leurs bénévoles âgés.

Objectifs et utilité

Un « volontariat européen des personnes âgées » comporte une série d'avantages sur le plan personnel, associatif et sociopolitique. En effet :

Aux bénévoles âgés, le programme d'échange européen offre la possibilité

- ♦ d'acquérir des qualifications supplémentaires sur le plan professionnel, pratique et linguistique ;
- ♦ d'être stimulés dans leur développement personnel ;
- ♦ de faire mieux reconnaître l'engagement bénévole ;
- ♦ de vivre sur le terrain les résultats et la réussite des efforts faits pour réaliser l'idée européenne, résultats auxquels notamment leur génération a contribué au cours des dernières quarante années.

Aux ONG, l'échange européen de bénévoles âgés donne la possibilité

- ♦ de bénéficier de l'amélioration de la qualification que le bénévole aura acquise par le travail dans un autre pays européen, dans son domaine d'activité bénévole ;
- ♦ d'effectuer un transfert du savoir-faire au profit de leur personnel tant salarié que bénévole, grâce à l'accueil d'un bénévole étranger au sein de leur équipe ;
- ♦ de mettre en place et de consolider des contacts et rapports transnationaux de coopération.

Quant aux aspects sociopolitiques, un « volontariat européen des personnes âgées » contribue à

- ♦ stimuler l'identité et l'intégration européennes des citoyens de l'Union ;
- ♦ accélérer le processus « d'apprentissage » de l'idée européenne à travers l'application de mesures en faveur des personnes exposées à l'exclusion sociale ;
- ♦ augmenter l'attrait et l'estime du bénévolat aux yeux de la société et à favoriser ainsi le développement du bénévolat ;

- ♦ contribuer au développement d'une « culture du bénévolat européen », grâce au transfert de bonnes idées en la matière ;
- ♦ briser les stéréotypes négatifs attachés au rôle sociétal de la personne âgée et à stimuler, notamment au niveau transnational, le dialogue entre les générations ;
- ♦ propager le concept d'apprendre tout au long de la vie et à stimuler l'envie de l'appliquer.

Citons quelques exemples pour illustrer dans quels domaines du bénévolat « un volontariat européen des personnes âgées » peut contribuer à l'échange transnational d'idées et de modes de travail :

❖ De nombreuses initiatives bénévoles proposent des activités culturelles à des personnes socialement défavorisées, menacées d'exclusion sociale, comme les migrants : on fait du théâtre, de la musique, de la peinture, de la lecture..., et, ce faisant, on s'adonne à des activités qui inculquent – en dépassant le simple niveau verbal – la compréhension à l'égard de cultures différentes.

❖ Le bénévolat pour et avec les chômeurs est un domaine particulièrement intéressant du fait qu'il s'attaque à l'une des préoccupations politiques majeures de tous les États membres. Les initiatives œuvrant pour l'intégration professionnelle de jeunes chômeurs sont nombreuses ; elles proposent des cours de qualification professionnelle, aident à la constitution des dossiers de candidature pour un emploi ou une formation professionnelle, encadrent les jeunes chômeurs... Ce sont là des initiatives qui se prêtent particulièrement à l'échange européen de bénévoles.

❖ Les initiatives où les bénévoles âgés remplissent le rôle de « témoins de leur temps » – la personne âgée parle de son vécu à des jeunes et répond à leurs questions sur le passé – constituent un autre exemple particulièrement intéressant : ces initiatives comportent un double avantage pour le programme, d'une part de contourner d'éventuels problèmes linguistiques – un bénévole français par exemple qui ne maîtrise pas l'anglais participe aux cours de français dans une école anglaise –, et d'autre part de constituer une combinaison réussie d'activités à la fois transnationales et intergénérationnelles.

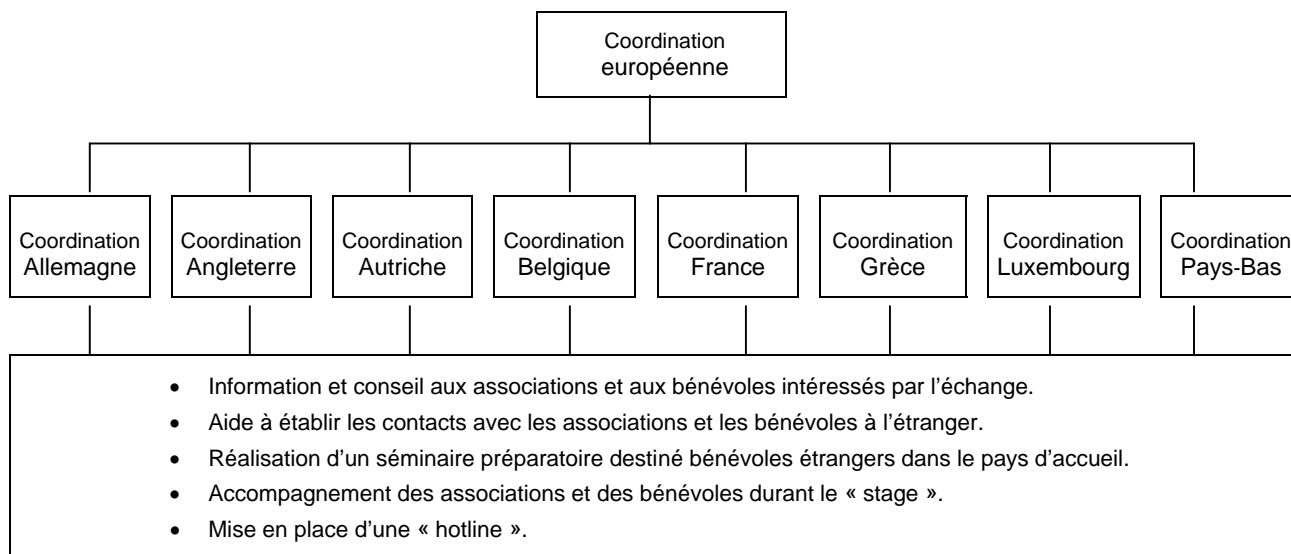
Organisation

Pour obtenir un bon déroulement des échanges, une *cellule de coordination nationale* a été instaurée dans chaque pays participant, responsable de la préparation, de l'organisation et de l'application du programme d'échange. Une *cellule de coordination européenne* assure ces mêmes travaux au niveau transnational et est par ailleurs chargée du « matching », c'est-à-dire d'établir les concordances entre l'offre et la demande de postes, connues à travers les formulaires « déclaration d'intérêts » remplis par les candidats. (Cf. aussi schéma de la page suivante).

Les associations envoient pour quelques semaines un (ou plusieurs) de leurs bénévoles âgés dans une association à l'étranger et offrent en échange un (ou plusieurs) poste(s) de travail bénévole. Elles font donc simultanément office d'organisation d'envoi et d'organisation d'accueil. Avant l'échange proprement dit, les cellules de coordination nationale aident à établir les contacts entre les associations partenaires et les bénévoles à l'étranger ; durant la période des échanges, elles les soutiennent et les accompagnent. Par ailleurs elles ont à charge la mise en place, pour la durée des échanges, d'une « hotline ».

Les bénévoles échangés travailleront, pour une durée convenue par avance entre eux et l'association, dans l'un des pays européens participants de leur choix, dans un secteur proche de leurs activités bénévoles habituelles.

Le « stage de bénévolat » qui débutera pour tous le 24 septembre 2001, sera précédé d'un séminaire préparatoire de 3 jours dans le pays d'accueil.



Calendrier

La réalisation sur le terrain de la phase expérimentale du « volontariat européen des personnes âgées » se déroulera comme suit :

Janvier à août 2001	Information ; recrutement des associations et des bénévoles.
Septembre 2001	Séminaire préparatoire pour les bénévoles, dans le pays d'accueil (20 au 23.09).
Septembre à octobre 2001	« Stages de bénévolat » dans les associations d'accueil, à partir du 24.09.
Novembre 2001 à avril 2002	Analyse et évaluation des « stages ».

Conditions-cadre du « séjour de bénévolat »

Les conditions suivantes fixent le cadre dans lequel la phase expérimentale de ce programme d'échange se déroulera, notamment sur le plan du contenu, de l'organisation et de la prise en charge financière.

Durée

Les associations et les bénévoles conviennent d'avance d'une durée se situant entre deux et quatre semaines selon leurs besoins et aspirations. Les frais d'hébergement sont pris en charge pour la durée convenue. Une durée plus longue, limitée toutefois à huit semaines au maximum, est possible, mais le financement des frais supplémentaires de séjour doit trouver sa solution entre l'association d'accueil et le bénévole accueilli.

Volume de l'intervention

Il est à négocier entre l'association et le bénévole sur la base du principe d'un mi-temps. Jours et heures de travail seront déterminés d'un commun accord de façon à satisfaire les besoins et souhaits des deux parties.

Champs d'activités

Il n'existe a priori aucune restriction quant aux secteurs d'activité, à condition qu'ils souscrivent au principe de lutter contre la discrimination et l'exclusion sociale et donc de favoriser l'intégration sociale. Le travail auprès de groupes sociaux marginaux n'est pas pour autant le seul champ d'application ; ce principe peut en effet être appliqué de façon indirecte, à travers d'activités dans les domaines de la santé, du sport, de la culture, de la musique, de l'écologie etc.

Hébergement dans le pays d'accueil durant le « stage »

Les cellules de coordination nationale veilleront à un hébergement correct. Pour cette phase expérimentale nous disposons de moyens financiers permettant un hébergement gratuit, en chambre individuelle avec sanitaires (et si possible avec possibilité de faire la cuisine), soit dans un logement privé, soit dans une collectivité, soit du type « bed & breakfast ». Les cellules de coordination nationale rechercheront, avec l'aide des associations d'accueil, des possibilités d'hébergement d'un prix raisonnable dans diverses structures d'accueil, appartenant par exemple aux caisses de retraite complémentaire. On peut également envisager d'étendre l'échange de bénévole à l'échange de leur logement, ou encore l'accueil du bénévole par des amis vivant dans le pays d'accueil. D'éventuelles frais hébergements supplémentaires dus au choix du bénévole d'une « catégorie supérieure », seraient à sa charge.

Assurance des risques durant le « stage »

La cellule de coordination européenne a signé un contrat d'assurance – maladie, accident, responsabilité civile – couvrant tous les bénévoles échangés à partir du départ de leur domicile jusqu'au retour. Les détails y afférents seront consignés dans une note séparée (actuellement en phase de rédaction). Le coût de cette assurance sera entièrement supporté par le budget du programme.

Conditions de participation

Pour garantir un bon déroulement, productif, du « volontariat européen des personnes âgées », bénévoles et associations participants doivent remplir certaines conditions.

Les bénévoles :

Aptitudes

Celles-ci comprennent d'une part des connaissances approfondies dans le secteur d'activité habituelle du bénévole, et d'autre part une bonne maîtrise de la langue du pays d'accueil. Une petite aide financière, prise sur le budget global, peut éventuellement être accordée aux bénévoles participants pour un rafraîchissement linguistique.

Aptitudes personnelles

Celles-ci concernent plus particulièrement l'aspiration à des expériences nouvelles ainsi que les capacités d'adaptation et de flexibilité face à de nouvelles situations. Par ailleurs, un état de santé stable qu'un médecin aura à attester sur un formulaire de l'assurance-maladie du bénévole est exigé. La phase expérimentale exclue la participation des personnes atteintes d'un handicap lourd.

Les associations d'accueil et d'envoi :

Conditions d'emploi du bénévole

Il devra disposer d'un poste de travail et du matériel correspondant : il s'agira de l'encadrer et de l'intégrer dans le processus de travail habituel des bénévoles de l'association. Généralement, les conditions-cadre des bénévoles nationaux doivent s'appliquer également au bénévole étranger.

Aide à la recherche de l'hébergement

Les frais d'hébergement représentent un facteur important dans tout programme d'échange ; la cellule de coordination nationale est tributaire de l'association d'accueil pour une bonne information sur les possibilités locales d'hébergement à un prix convenable.

Remboursement des frais de déplacements sur place

Les ONG adhèrent de plus en plus au principe de défrayer leurs bénévoles des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail ; ce principe s'applique aux bénévoles accueillis. Il serait souhaitable que l'association d'accueil offre au bénévole étranger une « carte organe » (ou équivalent) pour la durée de son stage qui lui servirait également pour ses déplacements à titre de loisir.

Participation éventuelle aux frais de transport sur place du bénévole étranger

Conformément aux dispositions de la Commission européenne dans le cadre de ce programme d'échange, en cas de séjour dans un pays où les frais de transport urbains sont particulièrement élevés, la participation financière – limitée à 50€ au maximum – de l'association d'envoi est à envisager. Cette règle ne s'applique pas aux associations ayant de faibles moyens financiers.

Perspectives d'avenir

Si la phase expérimentale du « volontariat européen des personnes âgées » ne se réalise actuellement que dans huit pays de l'Union européenne, l'objectif à moyen ou à long terme est l'intégration de tous les Etats membres.

Il est probable que les résultats de la phase actuelle du programme aboutissent à modifier certains facteurs : D'une part, les besoins, aspirations, intérêts et difficultés d'application de toutes les parties impliquées seront mieux connus et le concept pourra être complété, élargi adapté en fonction de ces résultats. D'autre part, l'actuel centrage sur le transfert du savoir-faire effectué par des bénévoles âgés pourrait être abandonné en faveur d'autres objectifs et solutions à prendre en considération ultérieurement.

Quelques exemples :

- ♦ Une organisation pourrait solliciter le conseil de bénévoles étrangers sur la mise en place d'activités bénévoles ou des modes de fonctionnement.
- ♦ Certains résultats de la phase expérimentale pourraient générer dans les ONG ou chez des bénévoles âgés de l'intérêt pour un bénévolat de plus longue durée allant, à l'instar du bénévolat européen des jeunes, jusqu'à 12 mois.
- ♦ L'offre d'activités bénévoles à l'étranger pourrait servir comme instrument sociopolitique pour familiariser la personne âgée avec l'idée de pratiquer le bénévolat dans son pays.

Un Conseil consultatif du programme a été constitué de représentants de la Commission européenne, des ministères dont relève la politique gérontosociale dans les différents pays ainsi que des fédérations européennes de l'action sociale, du bénévolat et des personnes âgées. Les réflexions de ce Conseil porteront plus particulièrement sur les aspects de l'intégration sociale visée par ce programme ; toutefois, les interrogations sur des bases différentes de l'organisation du programme dans l'avenir, et d'autres questionnements que la phase actuelle générera, seront également à débattre par ce Conseil.

Adresses utiles

- Coordination européenne* ISIS – Institut für Soziale Infrastruktur, Karin STIEHR
Nonnenpfad 14, D 60599 FRANKFURT AM MAIN
Téléphone : 00 49 69 65 43 40 – Fax : 00 49 69 65 50 96
E-mail : stiehr@isis-sozialforschung.de
- Coordination Allemagne* ISIS – Institut für Soziale Infrastruktur, Susanne HUTH
Nonnenpfad 14, D 60599 FRANKFURT AM MAIN
Téléphone : 00 49 69 65 30 20 61 – Fax : 00 49 69 65 50 96
E-mail : huth@isis-sozialforschung.de
- Coordination Angleterre* IYVEC – International Year of Volunteers England Consortium
National Centre for Volunteering, Janet ATFIELD (Chair Older People's subgroup) et Ruth Johnson (IYVEC Co-ordinator England)
Mezzanine Floor, Elizabeth House, 39 York Road, UK LONDON SE1 7NQ
Téléphone : 00 44-207-4015430 – Fax : : 00 44-207-4015431
E-mail: janetatfield@hotmail.com / bridgetcass@email.msn.com
Ruth.Johnson@thecentre.org.uk
- Coordination Autriche* Centre Européen de Recherche en Politique sociale, Margit GRILZ-WOLF
Berggasse 17, A 1090 VIENNE
Téléphone : 00 43 1 319 45 05 44 – Fax : 00 43 1 319 45 05 59
E-mail : grilz-wolf@euro.centre.org
- Coordination Belgique* Espace Seniors, a.s.b.l., René COEN
32-38 rue Saint-Jean, B 1000 BRUXELLES
Téléphone : 00 32 2 51 50 273 – Fax : 00 32 2 51 50 611
E-mail: renee.coen@mutsoc.be
- Coordination France* *de senectute*, Hannelore JANI
Le Monastère, 2, Allée des Cèdres, F 92410 VILLE D'AVRAY
Téléphone : 00 33 1 41 15 14 59
E-mail : jani.de.senectute@wanadoo.fr
- Coordination Grèce* HRC – Croix Rouge Grèque, Olga ANTONIOU
1, Lycavittou Str., GR 10672 ATHENE
Téléphone : 00 30 1 36 05 631 – Fax : 00 30 1 36 29 842
E-mail : Swd@redcross.gr
- Coordination Luxembourg* CEPS/INSTEAD, Fernande HENTGES
Boîte postale 48, L 4501 DIFFERDANGE
Téléphone : 00 352 58 58 55 535 – Fax : 00 352-58 55 60
E-mail : fernande.hentges@ceps.lu
- Coordination Pays-Bas* NPOE – Stichting Nederlands Platform Ouderen en Europa, Tatiana VAN LIER
PB 222, NL 3500 AE UTRECHT
Téléphone : 00 31 30 27 36 133 – Fax : 00 31 30 27 13 649
E-Mail: tvancier@seniorweb.nl
- Direction du programme* BaS – Bundesarbeitsgemeinschaft Seniorenbüros,
Christian WIENBERG (président) et Gabriella HINN (secrétaire générale)
Graurheindorfer Straße 79, D 53111 BONN
Téléphone : 00 49 228 61 40 78 – Fax: 00 49 228 614 060
E-Mail hinn@seniorenbueros.org – christian.wienberg@surfeu.de